

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : AeroShell Grease 33
Code du produit : 001A0903

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Graisse synthétique pour avion., Pour de plus amples informations, consulter le manuel AeroShell sur le site www.shell.com/aviation.

Utilisations déconseillées : Ce produit doit être utilisé, manipulé et appliqué conformément aux exigences stipulées dans les manuels, les communiqués et tout autre documentation du fabricant de matériel.
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : **Société des Pétroles Shell**
Tour Pacific
11/13 cours Valmy - La Défense 7
F-92977 PARIS LA DEFENSE

Téléphone : (+33) 0969366018
Téléfax : (+33) 0969366030
Courrier électronique du contact pour la FDS : Pour tout renseignement sur le contenu de cette fiche technique santé-sécurité, prière de contacter lubricantSDS@shell.com par e-mail.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Shell (en France 24/24h): 0800 33 86 86 (+33 4 82 90 75 50)
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H317
H319

DANGERS PHYSIQUES:
Non classé comme danger physique selon les critères CLP.
DANGERS POUR LA SANTÉ :
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :
Produit classé non dangereux pour l'environnement selon les critères du règlement CPL (classification, étiquetage et emballage).

Conseils de prudence :

Prévention:
P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P302 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P333 + P313

P337 + P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Contient du alkyl thiadiazole.

Contient sulfure de dialkyle.

Contient du naphténate de bismuth.

Composants sensibilisants :

Contient de l'acide naphténique.

Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation REACH.

Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.

L'injection sous-cutanée à haute pression peut provoquer de graves lésions, notamment des nécroses locales.

Non classé inflammable mais peut brûler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Huile de graissage contenant des poyoléfines, des esters synthétiques et des additifs.
Huile minérale hautement raffinée.
L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
L'acide naphénique	1338-24-5 215-662-8	Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1; H317 Eye Irrit.2; H319	0,1 - 0,9
Sulfure de dialkyle	822-27-5 212-494-7	Skin Irrit.2; H315 Acute Tox.4; H332 Skin Sens.1A; H317 Aquatic Chronic4; H413	0,1 - 0,9
Épaississant au savon complexe de calcium	71357-07-8 01-2120772308-49	Repr.2; H361d	0,1 - 0,9
Alkyl thiadiazole	948-020-7 01-2120792779-28	Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1A; H317 Acute Tox.4; H332 Aquatic Chronic4; H413	0,1 - 0,9
Épaississant au savon complexe de lithium	12006-96-1 01-2120772309-47	Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H318 Repr.2; H361d	1 - 2,9
Naphténate de bismuth	85736-59-0 288-470-5 01-2120769500-56	Skin Sens.1B; H317 Eye Irrit.2; H319	1 - 3
Huile minérale très raffinée	8012-95-1 232-384-2	Aquatic Chronic4; H413	1 - 3
Polyalphaoléfine	68649-11-6	Asp. Tox.1; H304	1 - 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

		Acute Tox.4; H332	
Long chain olefin (EU only)	157707-86-3 01-2119493949-12	Asp. Tox.1; H304	40 - 60

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secouristes : En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.
- En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
Si les symptômes persistent, demander un avis médical.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Lors de l'utilisation de matériel à haute pression, une injection de produit sous-cutanée peut survenir. Dans, ce cas, la personne doit être envoyée immédiatement à l'hôpital. Ne pas attendre que des symptômes apparaissent.
Consulter un médecin même s'il n'y a pas de blessure apparente.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complémentaires.
- En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.
Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés.
L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

diarrhée.

Un délai dans l'apparition de la douleur ainsi que des lésions tissulaires quelques heures après l'injection mettent en évidence une nécrose locale.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Notes au docteur/médecin :
Traiter selon les symptômes.

Les blessures résultant d'une injection à haute pression nécessitent une intervention chirurgicale rapide et une thérapie éventuelle aux stéroïdes, pour minimiser les lésions tissulaires et la perte de fonction.

Comme les blessures au point d'impact sont petites et ne reflètent pas la gravité de lésions plus profondes, une exploration chirurgicale peut être nécessaire pour déterminer l'étendue du degré d'intervention. Éviter les anesthésiants locaux ou de baigner la blessure dans de l'eau chaude car cela est susceptible de faire gonfler les tissus, provoquer des spasmes vasculaires et une ischémie. Une décompression chirurgicale rapide, un débridement et un enlèvement des corps étrangers peuvent être réalisés sous anesthésie générale, et une exploration plus étendue est indispensable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Composés organiques et non-organiques non identifiés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Méthodes spécifiques d'extinction : EN469).
: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : 6.1.1 Pour le personnel général:
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
6.1.2 Pour les secouristes:
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser avec une pelle dans un récipient adéquat et clairement identifié pour une élimination ou une récupération conformément aux réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au chapitre 8 de la feuille de donnée de sécurité., Se reporter au chapitre 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions Générales : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.
Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.
Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.
Durant la manipulation de fûts du produit, porter des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.

Éliminer de manière adéquate tout chiffon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données : Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé. Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.

Stocker à température ambiante.

Reportez-vous à la section 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité.
Matière non-appropriée: PVC.

Consignes concernant les récipients : Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées à cause du risque de déformation possible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la LEMT et que les moyens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.

Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods
<http://www.cdc.gov/niosh/>

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods
<http://www.osha.gov/>

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances
<http://www.hse.gov.uk/>

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany.
<http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp>

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France <http://www.inrs.fr/accueil>

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent : Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Équipement de protection individuelle

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes étanches chimiques (lunettes monobloc antigaz) et écran facial.
Agrée(e) conformément à la norme UE EN166.
S'il existe un risque important de projections, portez un masque de protection intégral.
En fonction des résultats de l'évaluation des risques, les lunettes étanches et anti éclaboussures peuvent être jugées,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

et les lunettes de sécurité peuvent apporter une bonne protection des yeux.

Protection des mains

Remarques

: Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

Protection de la peau et du corps

: Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projections). Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire

: Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation. En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhalier le produit. Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur.

Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Sélectionner un filtre adapté aux mélanges de particules / de gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C / 149°F) conforme à la norme EN14387.

Risques thermiques : Non applicable

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de la réglementation sur la protection de l'environnement. Eviter toute contamination du milieu ambiant en respectant les conseils indiqués en Section 6. Si nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle avant tout rejet dans les eaux de surface. Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Semi-solide à température ambiante.

Couleur : bleu-vert

Odeur : Légère odeur d'hydrocarbure

Seuil olfactif : Données non disponibles

pH : Non applicable

Point de goutte : 216 °C Méthode: Non spécifié

Point de fusion / congélation : Non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Données non disponibles

Point d'éclair : >= 215 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Méthode: ASTM D93 (PMCC)

Taux d'évaporation	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Limite d'explosivité, supérieure	: Typique 10 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: Typique 1 %(V)
Pression de vapeur	: < 0,5 Pa (20 °C) Valeur(s) estimée(s)
Densité de vapeur relative	: > 1Valeur(s) estimée(s)
Densité relative	: 0,912 (15 °C)
Densité	: 912 kg/m ³ (15,0 °C) Méthode: Non spécifié
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: négligeable
Solubilité dans d'autres solvants	: Données non disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: > 6(basé sur les informations de produits similaires)
Température d'auto-inflammabilité	: > 320 °C
Température de décomposition	: Données non disponibles
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non répertorié
Propriétés comburantes	: Données non disponibles

9.2 Autres informations

Conductivité	: Ce matériau n'est pas un accumulateur statique.
--------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les agents fortement oxydants.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents fortement oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables : Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 5.000 mg/kg
Remarques: Faible toxicité:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 lapin: > 5.000 mg/kg
Remarques: Faible toxicité:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Polyalphaoléfine:

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: La mortalité observée est due à l'aspiration du produit dans les poumons plutôt qu'à la toxicité intrinsèque de la substance expérimentale. La toxicité aiguë provoquée par l'inhalation de ce produit est considérée comme un scénario hautement irréaliste chez l'être humain.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Légère irritation cutanée., Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Pour la sensibilisation cutanée :, Sensibilisant pour la peau.

Remarques: Pour la sensibilisation des voies respiratoires :, N'est pas un sensibilisant., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

L'acide naphténnique:

Remarques: Peut entraîner une réaction allergique cutanée chez les personnes sensibilisées.

Sulfure de dialkyle:

Remarques: Peut entraîner une réaction allergique cutanée chez les personnes sensibilisées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

: Remarques: N'est pas mutagène, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Non cancérogène., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques: Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérigènes dans des études par enduction de la peau sur l'animal., Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme étant cancérigènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (AIRC).

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Huile minérale très raffinée	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Produit:

: Remarques: Non toxique pour le développement., N'altère pas la fertilité., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

L'acide naphténique:

Sulfure de dialkyle:

Épaississant au savon complexe de calcium:

Alkyl thiadiazole:

Épaississant au savon complexe de lithium:

Incidences sur le développement du fœtus. : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Naphténate de bismuth:

Huile minérale très raffinée:

Polyalphaoléfine:

Long chain olefin (EU only):

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Pas de risque d'aspiration.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les graisses usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de la graisse. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination., TOUTE graisse usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évitée.

Remarques: Une injection sous-cutanée à haute pression de produit peut provoquer des nécroses locales si le produit n'est pas enlevé par voie chirurgicale.

Remarques: Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit.
Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues.
Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement. (LL/EL/IL50 exprimé en tant que quantité nominale de produits requise pour préparer un extrait aqueux expérimental).

Produit:

Toxicité pour les poissons (Toxicité aiguë) : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les crustacées (Toxicité aiguë) : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques (Toxicité aiguë) : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les crustacées (Toxicité chronique) : Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les microorganismes (Toxicité aiguë) : Remarques: Données non disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable., Les principaux constituants sont intrinsèquement biodégradables, mais le produit contient composants qui peuvent persister dans l'environnement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6 Remarques: (basé sur les informations de produits similaires)

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Semi-solide à température ambiante., Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.
Remarques: Flotte sur l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne contribue ni à la destruction de la couche d'ozone, ni à la création photochimique de l'ozone, ni au réchauffement climatique., Le produit est un mélange de composants non volatils qui, dans des conditions normales d'utilisation, ne seront pas libérés dans l'atmosphère en quantités significatives.
Mélange peu soluble., Provoque la contamination physique des organismes aquatiques.
L'huile minérale ne provoque pas de toxicité chronique pour les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.
Le générateur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du matériau produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.
Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

		l'environnement. Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.
Emballages contaminés	:	Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable. L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Réglementation locale		
Catalogue des déchets	:	
		Code UE de destruction des déchets (CED)
Code des déchets	:	
		12 01 12*
Remarques	:	L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La classification des déchets incombe toujours à l'utilisateur final.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

14.4 Groupe d'emballage

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
CDNI Convention relative à la gestion des déchets dans la navigation	: NST 3411 graisses lubrifiantes
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	: Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.
-----------	--

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni. Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Produit non soumis à autorisation selon le règlement REACH.
---	---

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	: 36, 36
Composés organiques volatils	: 0 %

Autres réglementations	: La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent. 0
------------------------	---

Selon la nature du produit et la quantité stockée vérifier l'applicabilité du Code de l'environnement : art. R511-9 - Nomenclature des installations classées. 0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs de moins de 16 ans : art. D4153-25
- Jeunes travailleurs de moins de 18 ans : art. D4153-26, D4153-27
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11
- Salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée et salariés temporaires : art. D4154-1, D4154-2

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), annexe XIV.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), annexe XVII.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, et ses amendements.
Directive 1994/33/CE concernant la protection des jeunes au travail, et ses amendements.

Directive 92/85/CEE du Conseil concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, et ses amendements.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

EINECS : Tous les composants sont répertoriés.
TSCA : Tous les composants sont répertoriés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique de cette substance/ce mélange n'a été effectuée par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317

Irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Procédure de classification:

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée

Clé/légende des abréviations : Il est possible de rechercher les abréviations et acronymes utilisées dans cette FDS standard utilisés dans ce document en consultant des ouvrages de référence (tels que les dictionnaires scientifiques) et/ou des sites Web.

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR = Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route

AICS = Inventaire des substances chimiques australiennes

ASTM = Société américaine pour les essais et le matériel

BEL = Valeur limite d'exposition biologique

BTEX = Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène

CAS = Répertoire de substances chimiques de la Société Américaine de Chimie

CEFIC = Conseil Européen des Fédérations de l'Industrie Chimique

CLP = Classification, Etiquetage, Emballage

COC = Coupelle ouverte de Cleveland

DIN = Deutsches Institut für Normung

DMEL = Dose dérivée à effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

DSL = Liste intérieure des substances canadiennes

EC = Commission Européenne

EC50 = Concentration efficace médiane

ECETOC = Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques

ECHA = Agence européenne des produits chimiques

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EL50 = Dose efficace médiane

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

ENCS = Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles japonaises
EWC = Catalogue européen des déchets - CED
GHS = Système général harmonisé - SGH
IARC = Agence internationale de recherche sur le cancer
IATA = Association internationale des transporteurs aériens
IC50 = Concentration inhibitrice médiane
IL50 = Dose inhibitrice médiane
IMDG = Code régissant le transport des matières dangereuses par voie maritime
INV = Inventaire des produits chimiques chinois
IP346 = Méthode N° 346 de l'Institute of Petroleum pour déterminer la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques par extraction au Diméthylsulfoxyde -DMSO-
KECI = Inventaire des produits chimiques existants coréens
LC50 = Concentration létale médiane
LD50 = Dose létale médiane
LL/EL/IL: LL= (Dose létale) / EL = (Dose efficace) /IL = (Dose inhibitrice) NCL/NCE/NCI = Niveau de charge léthal/Niveau de charge efficace /Niveau de charge inhibiteur
LL50 = Dose létale médiane
MARPOL = Convention internationale relative à la pollution de la mer
NOEC/NOEL = Concentration sans effet observé/Dose sans effet observé
OE_HPVS = Exposition professionnelle - Production en grande quantité
PBT = Persistant, Bioaccumulable, Toxique
PICCS = Inventaire des produits et substances chimiques philippins
PNEC = Concentration prévisible sans effet
REACH = Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID = Règlement International Relatif au Transport des Marchandises Dangereuses par Chemin de Fer
SKIN_DES = Mention relative à la peau
STEL = Limite d'exposition à court terme
TRA = Evaluation ciblée des risques
TSCA = Loi américaine sur la maîtrise des substances toxiques
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
vPvB = Très persistant, très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272/2008, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines.- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines.- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts.- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts.- Activités professionnelles

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDÉS SUR L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT EXCLUSIVEMENT AU REGARD DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET D'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIÉTÉS SPÉCIFIQUES DU PRODUIT.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000170

SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines.- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ATIEL-ATC SPERC 4.Bi.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

	rende compte de tout problème cutané. Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Expositions générales (systèmes fermés)Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage initial d'usine de l'équipementUtiliser dans des systèmes confinésUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtriséeTransfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage initial d'usine de l'équipement(systèmes ouverts)Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentUtiliser dans des systèmes confinésUtilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Nettoyage et maintenance de l'équipementL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission lorsqu'il y a probabilité d'un contact avec le produit chaud (>50°C). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les conditions opérationnelles / mesures de gestion des risques qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit. Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000171	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines.- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

	rende compte de tout problème cutané. Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentUtiliser dans des systèmes confinésUtilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreEtablissement non spécialiséTransfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialiséesFluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
------------------	-----------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Section 3.1 - Santé

Les conditions opérationnelles / mesures de gestion des risques qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000172

SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts.- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC7, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ATIEL-ATC SPERC 4.Ci.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts, y compris l'application de lubrifiant sur les pièces à travailler ou les équipements par immersion, brossage ou pulvérisation (sans exposition à la chaleur), par ex. démoulage, protection contre la corrosion, glissières. Comprend l'entreposage de produits correspondants, les transferts de matériaux, les activités d'échantillonnage et de maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

	immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires. Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matièreManuelTransfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts de matièreProcédé automatique en systèmes (semi) fermés.Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialiséesTransfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementApplication au rouleau ou au pinceau	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
PulvérisationPulvérisation dans des installations industrielles	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
Traitement par trempage et coulageTraitement d'articles par trempage et versage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

	gestion des contrôles de supervision intensifs.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les conditions opérationnelles / mesures de gestion des risques qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit. Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000173

SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts.- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts, y compris l'application de lubrifiant sur les pièces à travailler ou les équipements par immersion, brossage ou pulvérisation (sans exposition à la chaleur), par ex. démoulage, protection contre la corrosion, glissières. Comprend l'entreposage de produits correspondants, les transferts de matériaux, les activités d'échantillonnage et de maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

	immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires. Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matièreManuelTransfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementApplication au rouleau ou au pinceau	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
PulvérisationPulvérisation en dehors d'installations industrielles	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
Traitement par trempage et coulageTraitement d'articles par trempage et versage	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.1

Date de révision 20.03.2020

Date d'impression 21.03.2020

préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les conditions opérationnelles / mesures de gestion des risques qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit. Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.